SAMEDI 2 AOUT 1879. N° 206.

Le Nouveau Cettois

Le Numéro ;) Centimes

JOURNAL RÉPUBLICAIN

QUOTIDIEN

POLITIQUE, COMMERCIAL ET MARITIME

Le Numéro ;) Centimes

ABONNEMENTS :

Hérault, Gard, Aveyron, Aude, Trois Mois.
Tarn..... 4 fr. 50
Autres Départements..... 5 fr. 50

On s'abonne à Cette, 5, quai de Bosc, 5.

INSERTIONS :

Annonces, 50 cent la ligne. — Réclames, 1 fr
Faits divers : 2 fr. — Chroniques locales, 5 fr. la ligne

Sont reçues aux Bureaux du Journal, 5, quai de Bosc, 5.
Les lettres non affranchies seront refusées.

Cette, le 1er août.

Bien que la curiosité publique soit attirée en ce moment du côté du conseil d'Etat à cause du bruit qui s'est fait et qui se fait encore autour de la réorganisation de cette assemblée, la presse n'a pu donner que très-peu de détails sur la façon dont les présidents de section et les nouveaux conseillers ont été installés dans leurs postes respectifs. Cette pauvreté d'informations tient à ce que la séance n'a pas été publique et que le règlement qui la veut telle, est exécuté si ponctuellement que de hauts fonctionnaires n'ont pu obtenir qu'on y fit une exception en leur faveur.

Très-courte, sans aucun autre cérémonial que la lecture des décrets de nomination, la séance n'offrait, d'ailleurs, d'intérêt que parce quelle fournissait l'occasion de voir comment les nouveaux présidents seraient accueillis par leurs collègues. Il parait que cet accueil a été froid, que les félicitations ont été rares, qu'à part M Collet, qui a reçu dans l'hémicycle quelques congratulations, les autres présidents de section ont pu constater *de visu* que leur promotion n'était pas mieux accueillie par les membres du conseil qu'elle ne l'avait été par l'opinion publique.

Evidemment cette impression s'effacera peu à peu, et dans tous les cas elle n'exercera sur la marche des affaires aucune influence préjudiciable, parce qu'elle a pour contre-poids le sentiment du devoir et du dévouement à la chose publique. Néanmoins, il est fâcheux que le ministère ait fourni matière à ce sentiment critique. Il avait été bien inspiré en plaçant à la tête du conseil d'Etat un jurisconsulte éminent dont le nom suffit à jeter de l'éclat sur une assemblée entière, il en avait été loué par tout le monde, même par ses adversaires. Pourquoi n'avoir pas persévéré dans cette voie? Pourquoi avoir été choisir pour présider les sections des hommes qui, certainement, ne manquent pas de mérite, mais qui ont le tort grave d'en avoir moins que leurs subordonnés et d'être aussi moins républicains que ces derniers au point de vue des antécédents politiques. Si le cabinet veut se rendre compte de la faute qu'il a commise en cette occasion, qu'il se fasse lire l'article railleur que lui décoche à ce propos l'ex-conseiller d'Etat Weiss, dans les colonnes du *Figaro*. Nous avons été les premiers à reconnaitre qu'on avait été trop sévère pour les choix du ministère; mais il faut dire aussi que ces choix se prêteraient moins au persiflage de MM. Weiss et Compagnie si, au lieu de se porter sur d'anciens bonapartistes comme MM. Gendarme de Bévotte et Blondeau, ils étaient tombés sur des hommes comme M. l'amiral Bourgeois, républicain, auteur d'un admirable ouvrage sur les propulseurs héliçoidaux et sur la résistance des fluides, ainsi que d'une réfutation de la théorie des vents du lieutenant Maury, qui fait autorité dans le monde savant; comme le jurisconsulte Hippolyte Dubois, dont le nom a été mêlé, pendant vingt-cinq ans, à toutes les grandes affaires politiques qui se sont plaidées au conseil d'Etat ou à la cour de cassation; ou M. Lamé Fleury, dont nous avons précédemment signalé le mérite scientifique et dont le patriotisme s'est affirmé pendant la guerre, où il refusait de toucher le traitement de ses fonctions, pour alléger le budget de la République.

Il est hors de doute, aujourd'hui, que le Sénat ne votera pas le budget avant les vacances, et que, par conséquent, il y aura une session d'hiver : elle commencera au milieu de novembre ou au 1er décembre. Très-probablement la Chambre haute s'ajournera de samedi à mercredi pour permettre aux ministres d'assister à l'inauguration du monument de M. Thiers à Nancy.

Elle reprendra ses séances jeudi et les continuera jusqu'au 10 août, jour où elle entrera en vacances.

La seconde Assemblée s'ajournera, elle aussi, ou raison de la cérémonie de Nancy, à moins qu'elle ne termine aujourd'hui le vote des lois de finances, ce qui n'est pas impossible. Dans ce cas, elle se séparerait ce jour-là : soit quelques jours avant le Sénat.

En attendant que le Parlement prenne la clé des champs, la commission sénatoriale chargé de la réforme de l'enseignement multiplie ses séances sans avancer beaucoup en besogne. M. Jules Simon explique cette lenteur en disant que le temps se passe à entendre d'interminables discours de M. Buffet, et des répliques presque aussi longues de M. Bertauld ou de tout autre membre de la gauche. Quand il y a deux réunions dans la même journée, M. Buffet occupe à lui tout seul celle du matin, et son contradicteur celle du soir. Au milieu d'un pareil débordement d'éloquence, ajoute le président de la commission, on ne sait plus où prendre le temps de conclure et de voter. C'est à peine si le rapporteur pourra être nommé avant les vacances.

La commission de la Chambre des députés chargée de l'examen du projet de loi relatif au canal dérivé du Rhône a déposé son rapport.

Le projet de loi primitif se trouve profondément modifié, en ce sens que la prise d'eau du canal est ramenée à un quantum auquel le Rhône pourra largement suffire, sans que la navigation en soit atteinte, même dans les temps du plus fort étiage, et que les objections qui étaient faites à son établissement se trouvent ainsi écartées.

On a pu s'en convaincre, du reste, en lisant, dans notre numéro portant la date du mardi, 29 juillet, le nouveau projet arrêté à l'unanimité par la commission.

La Chambre et le Sénat n'ont plus de raison, maintenant, pour nous faire attendre l'adoption d'un canal qui doit nous rendre une partie de la prospérité que le phylloxera nous a

---

FEUILLETON DU *NOUVEAU CETTOIS*

N. 155.

LA VIEILLESSE

DE

MONSIEUR LECOQ

Par F. DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

M. LECOQ AGIT

De plus, sa vanité avait souffert des plaisanteries malséantes du voyageur en terrines, et il lui savait très mauvais gré de s'être montré mieux informé que lui sur l'Anglais du moulin de l'Yvette.

Le Gaston effronté avait réussi à pénétrer chez ce personnage que Fouineux déclarait suspect au premier chef, quoiqu'il ne le connût que de réputation.

C'en était assez pour vexer le petit vieillard qui voulait garder le privilège exclusif de recueillir et de propager les médisances et les calomnies répandues dans le pays.

Tant que le bourgeois grincheux et le représentant des foies de canard furent en présence, M. Lecoq put espérer d'en tirer de nouvelles informations en les excitant l'un contre l'autre.

Mais l'antagonisme des deux colporteurs de cancans ayant pris fin, celui qui restait se concentra en lui-même et ne répondit plus à aucune invite.

Le père de Louis eut beau remettre la conversation sur l'infortuné Lheureux et lancer à propos de l'Anglais des insinuations destinées à provoquer des répliques explicatives, Fouineux resta boutonné jusqu'au menton.

M. Lecoq fut même obligé de changer de conversation par prudence.

Il croyait s'apercevoir que le ci devant marchand de toiles commençait à se défier de lui et n'était pas très-éloigné de le prendre pour un mouchard ou un agent provocateur.

De là à le dénoncer à la gendarmerie, il n'y avait que l'épaisseur d'un cheveu.

La fin de l'entretien roula donc sur les habitants de Savigny et des communes voisines.

Sur le compte de ses concitoyens, Fouineux se donna pleine carrière, et il n'y eut sorte de méchancetés qu'il ne débitât.

A l'entendre, le maire était vendu au pouvoir, le garde champêtre déchirait ses procès-verbaux quand on lui graissait la patte, l'épicier mêlait des boules de terre glaise à son café en grains et vendait du chocolat à la sciure de bois, la femme du pharmacien avait une intrigue avec le vétérinaire, tous les propriétaires étaient ruinés, tous les marchands allaient faire faillite.

Le venimeux rentier n'épargna même pas l'aubergiste qui lui donnait de si bons déjeuners pour quarante sous. Il déclara nettement que Bonasson était un empoisonneur patenté et l'hôtel du *Grand-Cerf* une gargotte.

Quant aux châtelains d'alentour, ce fut bien pis encore. Il n'y en avait pas un, d'après lui, qui n'eût commis toutes les infamies imaginables; les jolis castels et les fraiches villas étaient tous des manoirs de Barbe-Bleue et des tours de Nesle.

Il en dit tant que M. Lecoq finit par croire qu'il ne fallait pas attacher grande importance aux propos que ce vilain homme tenait sur l'Anglais qui buvait si bien.

malheureusement fait perdre ; aussi espérons-nous que la loi qui nous l'accorde sera votée dès la rentrée.

En attendant, et comme le vote de cette loi ne peut être mis en question, hâtons-nous de réunir les 3 millions de francs de souscriptions auxquels son exécution reste subordonnée, de manière à regagner le temps perdu.

Il faut, la loi votée, qu'on n'ait plus qu'à mettre la main à l'œuvre.

Chronique Commerciale

Narbonne, 31 juillet

Le beau temps est revenu et avec lui l'espoir de vendanges sinon précoces, du moins possibles, les vignobles du centre retardés au point que leurs propriétaires ne comptaient plus sur un rendement quelconque, pourront peut-être produire du vin clairet. Mais la continuité des pluies jusqu'à fin de juillet a amené beaucoup de coulure dans les régions qui furent si bien dotées l'année dernière, et l'on peut dire en tous cas que la récolte générale des vignobles français sera des plus médiocres.

Les nouvelles des vignobles Italiens ne sont pas meilleures. On peut donc augurer des prix élevés pour l'année prochaine.

Quant aux vins de cette année, il sont rares et chers. On suppose qu'ils peuvent subir encore une hausse de 2 à 3 fr. d'ici à la nouvelle campagne.

On nous a signalé les affaires suivantes :

Narbonne. — Cave de Fresquel, 1,200 hect. à 31 fr.

Coursan. — Cave du Rivage, 2,000 hect. à 25 fr.

On nous écrit de Lézignan :

Les vins continuent à monter, on ne peut même prévoir où s'arrêtera la hausse.

Crusades. — Cave de M. Hortala, 800 hect. à 37 fr. l'hect., maison Mouleyre de Lézignan.

Boutenac, on a traité une petite partie 200 hect. à 36 fr.

(*Union de l'Aude.*)

On lit dans le *Républicain* de Narbonne :

Les nouvelles qui nous arrivent de la Bourgogne confirment nos prévisions sur la probabilité d'une très-mauvaise récolte. Les riches vignobles ce cette région sont dans un déplorable état par suite de la persistance du mauvais temps. Ceux du Narbonnais au contraire semblent reprendre un peu de vigueur sous l'influence du soleil bienfaisant qui est enfin décidé à nous rendre la température normale de la saison.

Sur le marché de Rivesaltes le commerce s'intéresse beaucoup à la récolte pendante ; on nous signale une affaire conclue, sur souche, au prix de 40 fr., petit vin et vin 1er choix le tout ensemble.

Les vins devenant de plus en plus rares, la semaine écoulée offre peu d'affaires.

Le mas Fages y compris le mas des Clots, 800 charges, ont été payées par maison de Béziers 50 fr. la chrrge.

Montalba, cave Cyr Jean, 800 charges par maison de Baixas à 34 fr.

Mas Belbés, 1200 charges à 40 fr. par maison du dehors.

Mas Carcassonne, 500 charges à 39 fr.

Cave Estrade, 6000 charges à 36 fr. vins à 16 degrès.

Revente

900 hectolitres petit vin à 31 fr. par maison de Narbonne.

3/6 *vin.* — 11 pipes à 96 fr. l'hect. rendu en gare.

7 pipes à 64 fr. l'hectolitre 3/6 nord fin.

NOUVELLES DU JOUR

Un incident assez vif a marqué la séance de la commission de l'enseignement supérieur.

M. Jules Simon a qualifié les projets de *honteux*.

Une vive protestation a été formulée par les quatre partisans du projet Ferry.

M. Jules Simon a retiré le mot et l'a remplacé par celui de *douloureux*, et il a été décidé que l'incident ne figurerait pas au procès-verbal.

La commission, dans sa séance de ce soir, a rejeté l'ensemble de la loi par 6 voix contre 2 et 1 abstention.

MM. Pelletan, Foucher-Careil et Schœlcher ont voté contre à cause de la suppression de l'article 7.

MM. Buffet, Daguenet et de Parieu ont voté contre à cause des articles qui ont été maintenus.

M. Bertauld s'est abstenu parce que tout en préférant la loi Ferry, il aime mieux encore la loi modifiée par la commission que la loi de 1875.

MM. Jules Simon et Voisins-Lavernière ont voté pour l'ensemble du projet.

Je vous ai télégraphie que M. Jules Simon a été nommé rapporteur par 5 voix, les 4 autres voix ont été données à M. Bertauld.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée.

Il n'y aura pas de conseil samedi.

M. Jules Ferry n'ira pas à Nancy, devant présider lundi la distribution des prix au grand concours des lycées, où il prononcera un discours.

Le Sénat est décidé à prendre ses vacances demain et à ajourner ses autres travaux au mois de novembre.

—

M. Lisbonne, accompagné du président de la Chambre de commerce de Cette, a eu aujourd'hui une entrevue avec le ministre de l'intérieur et le ministre des postes et des télégraphes, au sujet des services postaux entre l'Algérie et la France.

Les démarches du député de l'Hérault et du délégué de la ville de Cette tendent à faire comprendre Cette dans le projet de loi relatif aux transports maritimes entre la France et l'Algérie, qui a été adopté par la Chambre et qui doit venir en discussion devant le Sénat.

C'est M. Gaston Bazille, sénateur de l'Hérault, qui soutiendra la nécessité d'établir un service postal, partant de Cette, entre la France et l'Algérie.

—

La commission des pétitions a examiné hier les pétitions contre la loi Ferry, comptant 1,450,000 signatures de toutes natures.

M. Pajot a été nommé rapporteur.

—

Aujourd'hui sera signé au conseil des ministres le mouvement annoncé dans le personnel des cours et des tribunaux.

—

La *République française* dit, au sujet du changement de dénomination des rues de Paris : « Rien de plus faux que cette conception de faire servir la nomenclature des rues à décerner en quelque sorte un prix de célébrité. » Ce journal déclare que les changements projetés sont le comble de la nigauderie.

—

La commission du conseil supérieur de l'instruction publique a terminé hier la discussion générale. Elle examinera aujourd'hui les articles du projet de loi et s'ajournera au 4 novembre.

—

Le conseil général de la Gironde a mis au concours la question du canal de jonction de l'Océan à la mer Méditerranée.

Chronique Cettoise

Nous recevons la lettre suivante :

Cette, le 31 juillet, 1879.

Monsieur le Directeur du *Nouveau Cettois*,

Je lis dans le communiqué de la Municipalité au sujet de l'emprunt conclu avec le Crédit Foncier ; que les porteurs d'obligations de la ville pourraient être remboursés en argent, ou bien en obligations nouvelles du Crédit Foncier.

L'emprunt du Crédit Foncier se trouvant annoncé pour le 5 août, il me semble qu'il serait prudent d'avertir les porteurs d'actions, sur les formalités à remplir pour les échanges contre les nouvelles du Crédit Foncier.

Autre chose : échangerait-on les actions de la ville 500 fr., contre celles du Crédit Foncier à 485 fr. sans recevoir la différence ?

Ces renseignements intéressent une partie de la population, je vous serais bien obligé, monsieur, de vouloir bien renseigner vos lecteurs a ce sujet.

En vous remerciant d'avance, agréez, M. le Directeur, mes salutations empressées.

P. F.,

Un de vos abonnés.

On se sépara : Fouineux pour s'en aller rôder et espionner, suivant sa louable coutume ; Lecoq pour entreprendre dans le bourg une tournée commerciale qui fut bientôt terminée.

Il ne tenait pas du tout à ce qu'elle lui procurât des commandes et il n'espérait pas qu'elle lui fournit des informations utiles.

Après avoir visité les maisons bourgeoises, où personne ne lui acheta rien, et les boutiques, où il apprit que le commerce de Savigny s'approvisionnait de Malaga et de Madère dans la ville de Cette, qui fabrique à merveille tous les vins étrangers, l'ex-nabab songea à retrouver le Toulousain, pour tâcher de se renseigner un peu mieux sur le moulin de l'Yvette et ses habitants.

Il alla chercher au café ; mais Tambournac, après avoir gagné cinq ou six parties de billard et exécuté, aux applaudissements de la galerie, divers tours de force, Tambournac s'était remis en route dans l'espoir de placer quelques terrines, et il s'était dirigé, en fredonnant l'air du *Postillon*, vers Longjumeau, où il devait coucher.

M. Lecoq se trouva donc livré à lui-même jusqu'à ce que l'heure eût sonné d'aller au rendez-vous qu'il avait assigné à Piédouche.

Le chef et le soldat s'étaient rencontrés plus d'une fois depuis le matin, dans les rues de Savigny, et, bien entendu, ils n'avaient pas fait mine de se connaître.

Mais le chef comptait fermement que le soldat lui apporterait des nouvelles, le soir sur la place de l'Eglise, car il faisait grand fond sur son activité et sur son adresse.

En attendant qu'il le rencontrât, il repassait dans sa tête les désolants détails que M. Fouineux lui avait donnés sur la triste fin de son ancien associé.

Le signalement d'un rival détesté, ce signalement fournit par le défunt, deux heures avant sa mort, était trop précis et trop exact pour qu'on pût se tromper.

Evidemment le grand jeune homme brun que l'Anglais persistait à recevoir, malgré la défense de son protecteur, ce solide gars de vingt-huit ans, c'était Louis Lecoq.

Tolbiac n'avait ni l'âge, ni le physique d'un amoureux ; rien ne prouvait d'ailleurs qu'il eût jamais fréquenté la maison de la rue de l'Arbalète.

Tandis que tout concordait pour désigner Louis.

Le portrait de Marie Fassitt trouvé dans sa poche, sa visite à la Morgue, visite inexplicade pour tous ceux qui connaissaient son caractère et ses habitudes, le jeu de patience trouvé chez lui dans un cabinet.

Enfin, preuve plus concluante que toutes les autres, Piédouche l'avait reconnu pour l'avoir vu, la nuit du crime, sortir du pavillon.

Fallait il en conclure qu'il avait assassiné l'Anglaise ? Son père s'y refusait énergiquement ; mais il était bien obligé de s'avouer à lui-même que le malheureux garçon avait bien pu tuer le sieur Lheureux dans un mouvement de colère.

Louis était né violent et les années avaient à peine amorti la fougue de son naturel. Il n'était pas homme à supporter une insulte ; il avait la tête chaude et la main prompte.

Etant donné son tempéramment, la scène s'expliquait très-bien.

(*La suiteau prochain numéro*)

Nous regrettons de ne pouvoir satisfaire entièrement notre abonné : P. F. au sujet des renseignements qu'il demande sur la conversion des obligations Sée en obligations du Crédit Foncier.

Ce que nous savons comme tous ceux qui ont pu lire attentivement la note officielle résumant les conditions de prêt de 3,935,000 fr., c'est que les anciens obligataires de la ville, bien que la date de l'émission du Crédit Foncier soit fixé au 5 août, ont un délai de 3 mois pour faire option entre le remboursement en espèces ou de 5 obligations de cet établissement financier.

Etant donné ce délai, il nous parait que notre abonné peut attendre, sans crainte, l'avis que ne manquera pas de lui donner en temps voulu la ville de Cette, comme du reste à tous les autres souscripteur de l'emprunt Sée.

Le *J. C.* donne, hier, un échantillon de sa prose habituelle : en répondant à un de nos articles, il s'étonne de trouver dans nos colonnes une « plume qu'il ne peut désigner et qui ne néglige pas les lois de la civilité puérile et honnête. » Récompense à celui qui expliquera ce que signifie tout ce fatras de mots dits sans *faconde* aucune.

Nous savons bien, nous, quel est le genre de plume que nous trouvons dans ses colonnes, à lui, ce sont les plumes d'oie !

L'*Indépendant des Pyrénées Orientales* de Perpignan défend, sinon avec justice, du moins avec beaucoup d'ardeur, le petit port de Port-Vendres qui, lui, n'a rien pour se défendre.

Dans son numéro d'hier, il dit que les Cettois et les Marseillais sont inconsolables.

Il se trompe, ce fougueux journal, attendu qu'il a trouvé lui-même le moyen de nous consoler. Depuis longtemps, nous n'avions pas ri d'aussi bon cœur que nous l'avons fait en lisant l'article qu'il consacre aux cettois et aux marseillais. Ce qui nous a égayé surtout, c'est de lui voir dire que c'est grâce aux bons arguments qu'a fait valoir M. Jacques, « *aux déductions précises* » de ce député que Port-Vendres doit d'avoir obtenu le service postal qu'il convoitait.

Enfin, dans sa fureur à frapper sur tout et sur tous, ce journal va jusqu'à parler de M. Simonin, comme on parlerait d'un rédacteur du *J. C.*

Nous ne nous donnons pas la peine de réfuter les allégations de l'*Indépendant*, la question a été suffisamment élucidée, et les lecteurs impartiaux savent à quoi s'en tenir.

Nous comprenons que l'*Indépendant* triomphe, mais ce qui nous étonne et nous attriste, c'est qu'il se soit trouvé une Chambre de députés pour ajouter foi aux balivernes de M. Jacques, et sacrifier aussi légèrement les intérêts de la France.

Postes et Téléhraphes

L'administation des Postes et Télégraphes nous prie de porter à la connaissance de nos lecturs les communications suivantes :

Le câble élégraphique de Pernambouc à Bahia et de Rio-Grande-du-Sud à Montévideo sont rétablis.

Le câble télégraphique d'Antibes à St Florent (Corse) est rétabli.

M. de Cabrière, évêque de Montpellier, est arrivé en gare à Cette hier à 5 heures du soir, il est reparti à 5 heures 30 pour Béziers.

Une plainte a été portée contre le sieur C., cafetier, qui a maltraité le sieur Grimont, artiste lyrique, qu'il accuse d'avoir tenu des propos diffamatoires sur sa femme légitime.

Fanfare des Chasseurs

PROGRAMME

Des morceaux qui seront exécutés le dimanche 3 août, à 8 heures 1/2 précises du soir, sur l'Esplanade.

1. *Tambours et Clairons* (p. r.) Raynaud.
2. *Salmigandis* (fant.)..... Bléger.
3. *Les Filles de l'Air* (valse)... Déplace.
4. *Marche Autrichienne*..... X.
5. *Les loisirs d'un Grenadier* (quadrille)..... Bléger.
6. *Hop ! hop !* (polka)..... X...

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CETTE

du 31 juillet au 1er août 1879

Naissances

Fille, 2 Garçons

DÉCÈS

Marie-Claire Falgueirettes, épouse Berges, 34 ans.

Jean Pierre Chanoine, charpentier, veuf Pagès, 90 ans.

2 enfants en bas âge.

NOS TÉLÉGRAMMES

Paris, 1er août, matin.

M. Hérold quitte aujourd'hui le Luxembourg pour habiter son appartement privé.

— On dit qu'en présence de la situation qu'il s'est faite par son attitude dans la question des lois Ferry. M. Jules Simon a renoncé à prononcer un discours à Nancy.

— Le général Garibaldi va se rendre à Civita-Vecchia pour retourner de là à Caprera.

Paris, le 1er août, soir.

M. Grévy a signé dans la matinée les titres des décorations accordées par le Ministère des affaires étrangères. M. Roustan notre agent à Tunis a été nommé commandeur et M. de Blignières officier.

— L'*Officiel* publie le mouvement judiciare annoncé.

— Le *Times*, commentant les explications données hier à la Chambre par M. Wadington dit que l'Angleterre paie trop cher la conservation de l'alliance française puisque l'Angleterre est obligée d'exécuter des changements radicaux qui affaibliront son influence en Egypte.

— On mande de Rome qu'un *modus vivendi* a été conclu entre l'Allemagne, le Vatican et Alexandrie.

— Le Nil monte lentement, il est déjà plus haut que l'année dernière.

BOURSE DE PARIS

Du 1 août 1879

3 %.....	82.75	h. 25
4 % amortissable..	85.00	h. 30
% ex-coupon.....	114.90	h. 65
—.....	116.75	h. 20

Marine

Avis d'Ajudication

Le 5 août 1979, à onze heures du matin, il sera procédé à Bordeaux, à l'adjudication de la fourniture ci-après :

72,000 litres de vin rouge, pour campagne, logé en trois lots de 24,000 litres chacun.

Les personnes désireuses de concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance du cahier des conditions particulières, soit à Paris, dans les bureaux du ministère de la marine, soit à Bordeaux au bureau du commissaire aux subsistances.

MOUVEMENT DU PORT DE CETTE

ENTRÉES

Du 31 juillet au 1er août

Trapani, br. goel. it. *Césare 2*, 114 tx, cap. Indélicato, fèves.

Rio, br. it. *Isabella*, 187 tx, cap. c. Dibiagio, minerai.

Marseille, vap. fr. *J. Mathieu*, 251 tx, c. Castelli, vin.

SORTIES

Du 31 juillet au 1er août

Marseille, vap. fr. *Adela*, cap. Michel, lest.

Philippeville, Marseille. vap. fr. *Caid*, c. Bassères, diverses.

Barcarès, vap. fr. *Edouard et Maria*, c. Canal, diverses.

Valence, bal. esp. *Dolorès*, cap. Rivera, lest.

Valence, bal. esp. *Isabel*, c. Rossello, lest.

Le navire allemand *Behrend*, venant de Cette, et destiné pour Memel, fut signalé hier à la côte, à l'Est du rocher et fut retiré par les remorqueurs *Léon Belge* et *Jacks*. Les capitaines de ces deux vapeurs convinrent de leur assistance au prix de 400 livres sterling. Quand le voilier fut à flot le *Léon Belge* le prit à la remorque pour l'amener dans la baie, mais au moment où l'on doublait le phare de la pointe d'Europe, la remorque fut coupée à bord du *Behrend* et le bâtiment qui avait toute ses voiles continua sa route dans le détroit. Il est heureux que les steamers aient retiré le voilier de sa position car le vent et la grosse mer qui se sont levés vers 5 heures du soir, l'auraient probablement jeté sur les rochers où il se serait mis en pièce. En l'état on ne sait quelles sont ses avaries car le capitaine n'a donné aucune explication de sa singulière conduite et s'est contenté de crier qu'il avait bon vent. Il aurait mieux fait de faire constater l'état de son navire dans le port.

Plus de **TÊTES CHAUVES**

DÉCOUVERTE SANS PRÉCÉDENT!

Repousse certaine et arrêt des chutes (à forfait)

Envoi gratis, renseignements et preuves. ON JUGERA.

MALLERON, 85, rue de Rivoli, Paris (près le Louvre).

Musique et Pianos

de tous Facteurs

ALPHONSE GRACIA

42, Grand'Rue, 42, CETTE

Instruments en cuivre et en bois.

Cordes diverses et accessoires pour tous les instruments.

Location et accord de pianos.

Abonnements à la musique

AVEC PRIMES

ATELIER DE RÉPARATIONS

A Vendre

UNE BARAQUETTE

Située à la seconde station, chemin de la Citadelle.

TRÈS JOLI POINT DE VUE

S'adresser à M. AUGUSTIN, huissier, Grand'Rue, 8. à Cette.

CAFÉ DU PONT-NEUF

Tenu par M. Durand

TOUS LES JEUDIS ET DIMANCHES

Grand Concert

COMPAGNIE UNIVERSELLE

DU

CANAL INTEROCÉANIQUE

POUR LE PERCEMENT

DE L'ISTHME AMÉRICAIN

SOUS LA PRÉSIDENCE ET LA DIRECTION DE

M. FERDINAND DE LESSEPS

Président-Directeur du Canal de Suez

800,000 ACTIONS

de 500 francs

Aux termes des statuts déposés chez Me Champetier de Ribes, notaire à Paris, 10,000 actions sont réservées à la Société civile des concessionnaires primitifs pour la concession et les études apportées par cette société à M. Ferdinand de Lesseps.

Les 790,000 actions restantes font l'objet de la souscription publique.

Le montant de chaque action est payable comme suit :

25 francs en souscrivant ;

100 francs à la répartition.

Les **375** francs restants ne seront appelés que successivement et suivant les besoins de l'entreprise, par avis du Conseil d'administration publié au moins trois mois à l'avance.

Les formalités seront remplies pour l'admission des actions à la cote officielle, aussitôt après la constitution de la Société.

Les actions pourront, après libération de 250 fr., être converties en titres au porteur par délibération de l'assemblée générale.

Tout propriétaire de 20 actions fera partie des assemblées générales.

Un intérêt de 5 pour cent sur les sommes versées sera servi aux actions pendant l'exécution des travaux.

La Souscription publique sera ouverte

En Europe et en Amérique

Les Mercredi 6 et Jeudi 7 Août

La répartition des actions se fera au prorata des souscriptions totalisées, sans distinction de nationalité.

ON SOUSCRIT A PARIS :

A la **Compagnie universelle du canal de Suez**, 9, rue Clary ;

au **Comptoir d'escompte**, 14, rue Bergère ;

à la **Société générale de Crédit industriel et commercial**, 72, rue de la Victoire ;

à la **Société de dépôts et de comptes-courants**, 2, place de l'Opéra ;

au **Crédit Lyonnais**, 19, boulevard des Italiens ;

à la **Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France**, 54, rue de Provence ;

à la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, 3, rue d'Antin ;

à la **Société financière de Paris**, 19, rue Louis-le-Grand ;

à la **Banque d'escompte de Paris**, 3, rue Louis-le-Grand ;

Et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Le Gérant responsable P BARBET.

COMPAGNIE GENERALE
DES
Bateaux à vapeur à Hélice
Du Nord
Service mensuel et régulier entre
CETTE le HAVRE
et DUNKERQUE

Pour frêt et renseignements, s'adresser M. A. SALONNE, courtier maritime, à CETTE.

LOCATION DE TRANSPORTS
Cerclés en fer
Vente de Fûts de toutes espèces
PIÈCES VIDES DE **3|6**
G. THOMAS
13, Quai du Pont-Neuf, 13
CETTE (HÉRAULT)

COMPTOIR DE CHANGE
ORENGO ET RIEUFRÉGIER
Rue St-Guilhem, 12,
MONTPELLIER

SUCCURSALE A BÉZIERS
12, Rue de la République, 12.

Commisionnaire en vins
A. COUSTAU AINÉ
RUE PROSPER, 11
BORDEAUX

Maladies de la Peau
Guérison assurée des
DARTRES Démangeaisons
BOUTONS PSORIASIS
ECZÉMAS PYTIRIASIS
2,50 le pot et **3** fr. par la poste
En s'adressant pharmacie **Carré**
à BERCRRAC ou à TOURS.
Dépôt à Cette, pharmacie Pailhès.

Attestations élogieuses de
MM. les médecins
Nombreux certificats de guérison

ENGRAIS BITERROIS
Bon à toute culture
6 francs les 100 kil., en balles, pris en gare de Béziers.
S'adresser à **M. Azais Bernard**, entrepreneur général des vidanges, à Béziers (Hérault).

7, rue Paul-Lelong **AFFICHAGE GÉNÉRAL** **7, rue Paul-Lelong**
L. AUDBOURG & Cie
Paris, toutes les Communes de France et de l'Algérie.
Affichage en pose simple, en conservation, sur toile, sur mur. Entretien garanti. Impression de tous prospectus et affiches; impression spéciale des affiches sur papier-pâte ou couleurs fines, chromolithographie, etc. Distribution sur la voie publique ou à domicile sous bande ou sous enveloppes.
La Maison d'Affichage général L. AUDBOURG et Cie a des correspondants dans toutes les communes de France. Grâce à son Agence de Publicité dans les journaux de Paris et de province, elle a pu créer dans les grandes villes et les principales communes des inspecteurs chargés de s'assurer de la bonne exécution du travail. Le personnel expérimenté dont elle dispose donne à sa nombreuse clientèle toutes les garanties désirables.
Emplacements réservés pour l'Affichage en Conservation.

A LA BOTTE MARSEILLAISE

CHAUSSURES sur *MESURE*

CONFECTIONS en *TOUS GENRES*

Prix très modérés.

CLARENQ
Rue des Casernes, 24, — CETTE.

12e année
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Parait tous les Dimanches
En grand format de 16 pages
RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :
4 FR. PAR AN — Bulletin politique Bulletin Financier Revue de toutes les valeurs de la Bourse Recettes de ch. de fer Correspondances étrangères. Coupons échus, appels de fonds, Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Revue des Charbonnages. Bulletin agricole. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Réponse aux abonnés par journal. Renseignements financiers. — 4 FR. PAR AN
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
Un fort volume de 500 pages in-8.
Ouvrage le plus complet qui existe, contenant l'historique de toutes les valeurs.
ABONNEMENT D'ESSAI
Pour mettre le public à même de faire la comparaison avec les autres journaux financiers.
2 *Francs la première année*
Avec droit à la prime gratuite.
PARIS — 7, rue Lafayette. 7, — PARIS
Evoyer n mandat-poste ou timbres-poste

CAPSULES WEINBERG
Au Goudron phéniqué
pour la guérison radicale des maladies de poitrine, toux, rhume, bronchite, catarrhe, asthme, grippe, oppression, coqueluche, enrouement, maladies de vessie, diarrhée chronique, vomissement continu et fièvres. Soulagement presque immédiat. Prix 2 fr. 50; franco 2 fr. 75 Dépôt général, pharmacie Weinberg, à Vienne (Isère), et à Cette, pharmacie Pailhès.

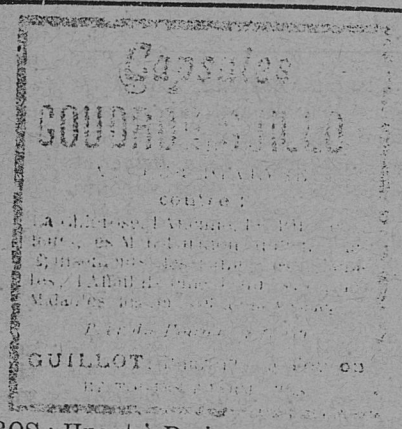

GROS : Hugot à Paris.
DEPOT : Pharmacie Pailhès, à Cette.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES
Exposition universelle 1878
MÉDAILLE D'OR
4 DIPLOMES D'HONNEUR
MÉDAILLE D'OR ET GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872
Médaille de Progrès à Vienne 1873. Membre du Jury Paris 1875

LES SEULES SUR SOCLE BATI ISOLATEUR

Chaudières inexplosibles à bouilleurs croisés. — Nettoyage facile.

Demi-fixes, fixes ou locomobiles de 1 à 20 chevaux. Toutes ces machines ont leur mécanisme en acier fondu forgé. Meilleur marché que tous les autres systèmes, prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées prêtes à fonctionner, brûlant toute espèce de combustible, conduites et entretenues par le premier venu, et s'appliquant par la régularité de leur marche (assurée par le Régulateur ANDRADE) à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

Toutes ces machines peuvent faire au frein presque le double de la force pour laquelle elles sont vendues.
Envoi franco des prospectus détaillés.

J. HERMANN-LACHAPELLE
144, Rue du Faubourg-Poissonnière, à PARIS

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à **M. le Cte CLERY**
à Marseille.

Maison **J.-P. LAROZE & Cie, Pharmiens**
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, | **Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.**

PRIX DU FLACON : **3** FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la **Carie**, empêcher le **Ramollissement des Gencives** et calmer instantanément les **Douleurs** ou **Rages de Dents.**

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — **POUDRE**, la Boîte, 2 fr.; le flacon, **1 fr. 25.**
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

VERMOUTH DE TURIN

AU QUINQUINA
D'ISNARDI Neveu et Cie
A ALGER
L.-V. BERNARD et Cie, Successeur
Rue Charles-Quint, 5, à Alger.

Médaille d'argent à l'exposition internationale de Marseille (1874). — Médaille de à l'exposition agricole d'Alger (1876).

SEULE RÉCOMPENSE

Cette liqueur, préparée par M. ISNARDI neveu, se recommande par ses propr*apéritives, toniques et fébrifuges*, elle peut remplacer avantageusement les vi quinquina en général. On la trouve dans tous les cafés.

Sachant que plusieurs établissements se servent de notre étiquette pour re nos bouteilles vides d'un vermouth au quinquina qui ne sort pas de notre fal tion. nous prions MM. les Cafetiers et consommateurs de refuser toutes les bouteille ne porteraient pas le cachet de notre maison, L.-V. BERNARD, à Alger.

Rue de Rivoli No 62 — BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLIVIER DE PARIS. — GRANDEUR DES BISCUITS — DÉPURATIFS

MALADIES CONTAGIEUSES, DARTRES, SCROFULES, VICES DU SANG
Quatre ans d'épreuves publ. faites par 5 commissions sur dix mille bi cuits. Seuls approuvés par l'acadie natle de médecine et autorisés par le gouv Seuls admis dans les hôpit. par décret spél. Guérisons authentiques d tous les malades, hom. fem. et enf. Vote d'une récompense de 24 mille f *Préparations aussi parfaites que possible,...* **pouvant rendre d grands services à l'humanité.** Extrait du rap. offiel. Aucune autre mé thode ne possède ces témoignages de supériorité. Traitement agréable, rapide inoffensif, secret, économique et sans rechute (5 f. la bte de 25 bisc, 10 fr. celle d 52). Dans les bonnes pharmacies du globe et **rue de Rivoli, 62, a 1er, Paris.** Consult. grat. de midi à 6 h. et par corresp. Expéditions.

Compagnie HISPANO-FRANÇAIS

TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR
ENTRE
CETTE, BARCELONE, VALENCIA ET ALICANTE
Seule Compagnie Languedocienne, dont le siége est à CETT
Quai de Bosc, 3

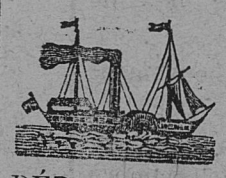

ADELA, NAVIDAD, SAN JOS

DÉPARTS : **de Cette** pour Barcelone, Valencia et Alicante, tous lesmercredi samedis.
— **de Barcelone** peur Valencia et Alicante, tous les dimanches.
— **de Barcelone** pour San Felice de Guixols, Palamos et Cette, t les mardis et vendredis.
— **de Valencia** pour Alicante, tous les lundis.
— **de Valencia** pour Barcelone et Cette, tous les jeudis.
— **d'Alicante** pour Valencia, Barcelone et Cette, tous les mercred

S'adresser, pour frêts et passages, aux Agents de la Compagnie :
A CETTE, **M. B. Rigaud**, transit, consignations.
A BARCELONE, **M. J. Roura y Presas**, consignataire.
A VALENCIA, **M. F. Sagrista y Coll**, banquier.
A ALICANTE, **G. Ravello e Lijo,** banquier.

CETTE Imprimerie et Lithographie A. C[illegible] quai de Bosc, 5.